

COMMUNE de LARAJASSE

L'an deux mille huit, le 20 novembre à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué par Janine VIRICEL, Maire, en date du 13 novembre 2008, s'est réuni en Mairie de Larajasse.

Etaient présents : Janine VIRICEL, Guy RAGEY, Claude GOY, Patrick CHILLET, Jean Marc BRUYAS, Jean Pierre AVENIER, Fabrice BOUCHUT, Anne Marie POIROT, Christiane FONT, Régis GUINAND, Josette FAYOLLE, Karine BARRON, Jérôme GUBIEN

Absents : Jeannine PHILIS, Pascal CHILLET

Excusés : Jeannine PHILIS, Pascal CHILLET

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Karine BARRON

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du précédent conseil municipal en date du 18 septemb16 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité. Mme Anne Marie POIROT pense qu'il convient de préciser que le conseil d'école évoqué au chapitre des écoles est celui de l'école publique.

N°2008-060 : Désignation d'une commission calamités agricoles

Madame le Maire rappelle que la désignation d'une commission communale est de la compétence de l'organe délibérant de la collectivité. Suite aux crues du week end de la Toussaint, et aux dégâts ayant été occasionnés, il apparaît opportun de constituer une commission calamités agricoles pour la commune de Larajasse.

Madame le Maire explique que cette commission aura pour mission d'accompagner les agriculteurs dans leur demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles le cas échéant, et également de centraliser les dossiers de demande d'indemnisation avant leur envoi en Préfecture. Monsieur Guy RAGEY précise que cette commission peut intervenir pour diverses catastrophes naturelles : inondations, gel, sécheresse, grêle, ...

Concernant le dossier spécifique des inondations du week end de la Toussaint, les dossiers de calamités agricoles seront à retourner en Mairie pour le 05 décembre 2008.

Madame le Maire propose que cette commission soit composée de 5 membres. Elle propose la liste de noms suivants :

- Guy BOUTEILLE
- Claude FAYOLLE
- Gilles PAVOUX
- Mickaël DESORME
- Fabrice BOUCHUT

Vu le code rural et ses articles L 361-1 et suivants, et R 361-1 et suivants, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, comme composant la commission communale des calamités agricoles, les personnes suivantes :

- Guy BOUTEILLE
- Claude FAYOLLE
- Gilles PAVOUX
- Mickaël DESORME
- Fabrice BOUCHUT

Adopté à l'unanimité.

N°2008-061 : Décision modificative n°2 budget assainissement

Madame le Maire rappelle que le collecteur de la Marthaudière a été raccordé à la station d'épuration de Saint Symphorien sur Coise en juillet 2008, et que ce réseau collecte également les eaux usées d'une partie de la commune de Coise. Ce raccordement a nécessité la mise en place d'un débitmètre au lieu dit Le Moulin Fulchiron, afin de comptabiliser le volume d'eaux usées provenant de ce collecteur.

Le coût d'installation de ce débitmètre a été de fait partagé entre les deux collectivités, à hauteur de 30 % pour la commune de Coise et de 70% pour la commune de Larajasse. Néanmoins, cet équipement n'avait pas été prévu au moment de l'établissement du budget assainissement de l'exercice 2008.

Madame le Maire explique qu'il convient donc de modifier le budget assainissement de l'exercice 2008 afin de prendre en compte cette dépense, et de l'imputer au bon chapitre. Elle propose donc la modification suivante :

- 020 « dépenses imprévues » : - 17 400
- 2156 « matériel spécifique d'exploitation » : + 17 400

Vu le budget primitif assainissement de l'exercice 2008 adopté par délibération en date du 03 mars 2008, et vu la décision modificative n°1 du budget primitif assainissement adoptée par délibération en date du 18 septembre 2008,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative n°2 du budget assainissement comme expliquée ci-dessus.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les inondations du week end de la Toussaint ont causé quelques dégâts autour de l'installation. Par ailleurs, Monsieur Jean Marc BRUYAS précise que le débitmètre fonctionne depuis le 14 novembre.

Adopté à l'unanimité.

N°2008-062 : Fiscalisation de la participation au Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier

Madame le Maire explique que la commune adhère au Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier pour la gestion de l'eau potable communale. L'adhésion de la commune au syndicat suppose une participation, qui s'élève, à titre provisoire, pour l'exercice 2009, à 3 480 €.

Madame le Maire explique que cette participation peut être payée sur le budget communal ou fiscalisée auprès des contribuables de la commune. Le choix appartient à l'organe délibérant qui doit se prononcer dans un délai de 40 jours à compter de l'information préfectorale.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir choisir entre l'inscription budgétaire ou la fiscalisation pour la participation au syndicat des eaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le principe de la fiscalisation pour la participation communale au Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.

Adopté à l'unanimité.

N°2008-063 : Autorisation de signature Mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancienne cure de L'Aubépin

Madame le Maire explique que le rez-de-chaussée de l'ancienne cure de L'Aubépin est actuellement inoccupé, et qu'une demande a été formulée par un particulier pour entreposer des meubles dans cet endroit.

Considérant que les lieux sont actuellement inoccupés, Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre à disposition de ce particulier le rez-de-chaussée de l'ancienne cure pour entreposer ces meubles, contre le paiement d'un loyer de 10 euros par mois, et sous les conditions suivantes :

- laisser l'accès libre aux étages
- la commune se réserve le droit de disposer des locaux à tous moments, dès lors que ceux-ci seront concernés par des travaux ou par une location pour habitation.

Madame le Maire explique que cette mise à disposition pourrait débuter dès le 1^{er} décembre 2008, pour une année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la mise à disposition d'une partie de l'ancienne cure de L'Aubépin, selon les conditions susvisées et à compter du 1^{er} décembre 2008.

Adopté à l'unanimité.

N°2008-064 : Indemnité de conseils allouée au comptable du Trésor

Madame le Maire explique qu'il est possible pour les collectivités territoriales d'allouer une indemnité de conseils aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Le conseil municipal se prononce sur le taux d'allocation de la dite indemnité, dont le décompte est établi sur le montant des dépenses des 3 derniers exercices. Ainsi, pour l'année 2008, l'indemnité de conseil s'élève à 566,85 €.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur le taux d'allocation à affecter à ce montant d'indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer l'indemnité de conseils à la trésorière, selon le taux plein, et donc pour un montant de 566,85 €.

Néanmoins, le conseil municipal souhaite que le comptable du Trésor vienne expliquer le budget lors de la prochaine séance d'adoption du budget de la commune pour l'exercice 2009.

Adopté à l'unanimité.

N°2008-065 : Subvention exceptionnelle voyages scolaires

Madame le Maire explique que chaque année scolaire, la commune de Larajasse participe au financement du coût des voyages scolaires organisés par les deux écoles publique et privée. Cette participation est calculée comme suit : un forfait est déterminé par élève et une subvention est donc attribuée en fonction du nombre d'élèves à chaque école.

Madame le Maire explique que la communauté de communes des Hauts du Lyonnais donne également un forfait aux écoles pour le subventionnement des sorties scolaires. La condition est que les sorties proposées soient des sorties culturelles. Le forfait s'élève à 8 euros par élève.

Madame le Maire propose ensuite de déterminer le forfait individuel communal à attribuer pour un élève. Elle propose le montant de 23 € pour un élève.

Ainsi, pour l'école publique de Lamure, le montant de la subvention s'élèverait à 23€ x 47 élèves, soit 1 081 €, et pour l'école privée Saint François, le montant de la subvention d'élève à 23€ x 89 élèves, soit 2 047 €.

Vu le budget communal de l'exercice 2008 adopté par délibération en date du 03 mars 2008,

Considérant que les crédits sont disponibles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle aux écoles de la commune pour les voyages scolaires effectués, et selon les montants définis ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

N°2008-066 : Demande de subvention Contrat pluriannuel 2004 -2009 Volets touristiques et divers équipements
--

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Larajasse a conclu un contrat pluriannuel avec le département du Rhône, afin que plusieurs opérations d'investissement soient subventionnées.

Madame le Maire explique que l'opération n°8 s'intitule « volets touristiques et divers équipements », et qu'elle est subventionnée à hauteur de 60%. Un démarrage anticipé des travaux a été demandé et accordé en 2006 pour cette opération prévue cette année là.

L'opération consiste en la fabrication et l'installation de panneaux d'information sur des circuits de randonnée culturelle, ainsi que l'installation d'une table d'orientation. Les textes gravés sur les panneaux d'information apportent diverses précisions sur les monuments et/ou sites afférents.

Le coût de fabrication des panneaux et de la table s'élève à 10 987 euros HT. Madame le Maire propose donc au conseil municipal de bien vouloir demander au Conseil Général le paiement de la subvention volets touristiques et équipements, du contrat pluriannuel 2004-2009, pour un montant de 6 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander le paiement de la subvention afférente à l'opération « touristiques et divers équipements » du contrat pluriannuel 2004-2009.

Monsieur Guy RAGEY informe en outre le conseil municipal que la caisse locale de Groupama a voté une subvention d'un montant de 1 000 euros pour la fabrication et la mise en place de la table d'orientation.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de rivière, les panneaux de randonnée ayant trait à l'eau peuvent être subventionnés. Quatre panneaux seraient concernés.

Il convient de noter qu'avant la réunion du prochain conseil municipal, Madame Anne Marie POIROT fera une présentation des textes des panneaux susvisés.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Compte rendu des commissions

1/ Commission tourisme

Madame Anne Marie POIROT explique qu'une réunion s'est tenue avec des volontaires pour tester les circuits de randonnée sur le terrain. Des volontaires vont donc parcourir le territoire pour tester des circuits de randonnée. Pour ceci, ils sont équipés d'un descriptif basé sur le PDIPR, sur les cartos guides et les cartes des sentiers. Un point sera fait en janvier sur les difficultés et les plaisirs rencontrés.

2/ Commission communication

Madame Claude GOY rend compte du travail de la commission communication, relatif à l'élaboration du bulletin municipal. De nombreux articles et photos sont parvenus en Mairie. Quelques articles manquent encore. Par manque de place, quelques articles, un peu long, seront réduits. De plus, les informations ne concernant pas spécifiquement le territoire de la commune de Larajasse auront une place moindre dans le bulletin. En effet, la communauté de communes édicte également un bulletin d'information, dans lequel ces informations trouveraient mieux leur place.

L'objectif est de distribuer le bulletin municipal pendant les vacances de Noël. Sera jointe au bulletin l'information relative à la distribution des sacs poubelles. Enfin, une double page centrale sera consacrée au calendrier des fêtes, ainsi qu'aux tarifs des locations des salles.

[Mme Jeannine PHILIS arrive en cours de réunion]

Par ailleurs, Madame Claude GOY explique que l'association l'ETAIS a pris en charge la distribution des guides OSER sur le territoire du Simoly. Le responsable de l'association demande si une aide peut être fournie à son association pour la distribution dudit guide, qui doit s'effectuer avant le 10 décembre.

Enfin, Madame Claude GOY rend compte de la réunion bilan qui s'est tenue en Mairie de Sainte Catherine, suite aux questionnaires distribués sur le besoin en matière de transports en communs. Diverses réflexions sur cette question des transports sont en cours au niveau du Simoly et de la commune de Saint Martin en Haut.

3/ Commission des écoles

Monsieur Fabrice BOUCHUT fait un point sur le conseil d'école de l'école publique de Lamure, qui s'est tenu le 21 octobre. Divers points ont été abordés :

- L'école met en place le soutien personnalisé aux enfants, le matin de 8h05 à 8h35.
- La coopérative scolaire a été présentée
- La question du devenir de la cantine scolaire est à l'ordre du jour
- Diverses animations sont prévues pendant l'année, afin notamment de financer les sorties scolaires des enfants. Les petits iraient au cinéma et à l'aquarium de Lyon, et les grands partiraient en classe découverte.
- Une demande d'achat a été faite pour une machine à laver.

Ensuite, Monsieur Fabrice BOUCHUT rend compte de l'assemblée générale de l'APEL / OGEC, qui s'est tenue pour l'école Saint François le 10 novembre. Divers points ont été abordés :

- la cantine à la maison de retraite est une vraie réussite au niveau du mélange intergénérationnel
- le fonctionnement de l'OGEC a été expliqué : gestion du bâtiment, gestion du personnel, ...

- diverses manifestations seront également organisées tout au long de l'année

4/ Commission animation communale

Monsieur Fabrice BOUCHUT explique que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, un diagnostic agricole au niveau du territoire communal a été réalisé. Les agriculteurs ont été consultés : il y a eu un bon taux de participation. Le bilan sera assez précis sur les perspectives de la profession agricole. Un compte rendu des résultats du diagnostic sera prochainement fait auprès du conseil municipal.

Le diagnostic agricole du SIMOLY, réalisé en 2006, va être réactualisé car on constate une évolution très rapide, notamment au niveau des reprises des exploitations agricoles. Un groupe de travail va être créé au sein du SIMOLY : Monsieur Jean Pierre AVENIER est désigné par le conseil municipal pour représenter le commune au sein de ce groupe de travail.

5/ Tarifs des locations des salles

Madame Jeannine PHILIS rappelle que la commune s'occupe uniquement des locations des salles du pôle d'animation et de la salle Ste Anne. A cet effet, des tarifs sont définis. Une proposition de tarifs est faite au cours de ce conseil municipal : ils seront inscrits dans le prochain bulletin municipal, et seront effectifs à compter du 1^{er} janvier 2009.

Lors du prochain conseil municipal, les tarifs seront soumis à l'approbation du conseil municipal. Mme Jeannine PHILIS fait état des changements tarifaires à intervenir :

SALLE / MANIFESTATION	LOCATAIRE	TARIF EUROS
Sainte Anne	Habitants de la commune	210
	Habitants extérieurs	290
Pôle d'animation		
Salle culturelle		
Thé dansant en semaine	Association extérieure	370
Manifestations associatives intercommunales		370
Soirée privée	Habitants de la commune	370
	Habitants extérieurs	580
Repas en semaine jusqu'à 22 heures	Habitants de la commune	250
	Habitants extérieurs	370
Salle polyvalente		
½ salle polyvalente	Association extérieure	380
Salle entière	Association extérieure	580
Congrès sans cuisine		290
Congrès avec repas		580
Salle entière	Habitants de la commune	850
	Habitants extérieurs	1 250
½ Salle	Habitants de la commune	580
	Habitants extérieurs	1 000
½ salle pour vin d'honneur	Hors chauffage	180
Frais de chauffage		200
Podium	Par élément et par soirée	5
Acompte		200
Caution		1 000

Mme Jeannine PHILIS précise que l'association du don du sang a demandé à ce qu'un loyer soit payé à la commune lors de l'utilisation de la salle pour les collectes de sang. Par ailleurs, le système de la caution est expliqué : il s'agit de permettre à la commune de procéder aux réparations et/ ou remplacement d'objets cassés et/ou de dégradations.

Mme Anne Marie POIROT s'interroge sur la décision de la commune de ne plus prendre en charge les frais de chauffage de la salle des Murataires : la commune de Larajasse ne paiera plus le chauffage lorsque la salle des Murataires sera louée, contre le paiement d'une location. Madame le Maire explique que la salle des Murataires est parfaitement équipée, et que dès lors l'argent des locations n'est pas réinjecté dans des travaux. Cet argent peut donc être utilisé pour le paiement des frais de chauffage.

Madame Anne Marie POIROT rappelle que l'association des Murataires, gestionnaire de la salle, a effectué par le passé plusieurs travaux. Elle souhaite qu'il y ait une harmonisation au niveau de la gestion des salles. Une réflexion sur l'harmonisation de la gestion des salles au niveau communal doit s'opérer, et notamment sur le paiement de ces salles.

En finalité, Madame le Maire rappelle que la commune s'occupe de la sécurité de toutes les salles communales : vérification des extincteurs notamment, et qu'elle assure tous els bâtiments communaux dont elle est propriétaire.

6/ Commission voirie

6.1 Etang de Lafay

La commune de Larajasse a pour projet, en raison notamment de l'eutrophisation de l'eau, de procéder à la vidange de l'Etang de Lafay. Cet étang appartient à un particulier, mais l'entretien incombe à la commune. Pour effectuer cette opération, et dans un souci de préservation de l'environnement, Monsieur Guy RAGEY explique que la commune a fait appel aux services de l'ONEMA (Office national des eaux et des milieux aquatiques).

Il en résulte que la vidange de l'étang nécessite la mise en place à la fois d'un débit de réserve (déviations du ruisseau en amont) ainsi que des bacs filtrants : un bac pour récupérer les poissons, un bac avec des galets pour un premier filtre de l'eau et un dernier bac avec de la paille pour terminer la filtration.

Cette solution est difficile à mettre en œuvre d'un point de vue pratique et semble très onéreuse. Les premiers devis estiment la seule opération de curage avec évacuation des boues à 35 000 €. Le coût des filtres n'étant pas comptabilisé.

Une autre solution consisterait à draguer l'étang et à pomper l'eau. Mais cette solution apparaît également difficile à mettre en œuvre.

Après consultation des services de la DDAF, l'ONEMA a proposé à la commune de prendre un cabinet d'études afin de trouver la solution la plus adaptée. Une des particularités du ruisseau du Rosson est qu'en aval de l'étang vivent des écrevisses à pattes blanches, qui sont une espèce rare et protégée. C'est pourquoi la vidange de l'étang ne peut pas laisser passer de matière en suspension dans le lit du ruisseau, sous risque de faire disparaître cette espèce protégée.

6.2 Centre médical de l'Argentière

Monsieur Guy RAGEY explique qu'un conseil d'administration du centre médical de l'Argentière (CMA) s'est tenu dernièrement, qui concernait la reprise du centre par la fondation des caisses d'épargne. Un blocage de la DDAS a néanmoins remis en cause cette reprise. En effet, la DDASS souhaite restreindre le nombre de lits d'accueil, ce qui remet en cause l'accord passé avec la fondation des caisses d'épargne.

De fait, les élus locaux vont être sollicités pour apporter leur soutien au projet de reprise, par le biais d'une pétition. Le conseil municipal de Larajasse donne son accord de principe pour le soutien de ce projet de reprise.

6.3 Utilisation des produits phytosanitaires

Monsieur Guy RAGEY explique que l'attention des collectivités locales et de leur personnel technique est attirée sur l'utilisation des produits phytosanitaires, qui doit être de plus en plus raisonnée. Les quantités doivent être limitées : les massifs seront sans doute moins parfaitement traités. Mais il convient de montrer la voie vers le développement durable, d'autant plus qu'aujourd'hui, 40% de la pollution phytosanitaire vient de seulement 10% de l'utilisation des produits par les particuliers ou les collectivités.

6.4 Plantation de haies

Une seconde vague d'appel à projets pour les plantations de haies est lancée. La commune souhaite établir un dossier de demande de subvention pour une haie d'environ 120 mètres, vers le terrain de jeux de L'Aubépin.

Le dossier doit être établi avant le 1^{er} décembre de manière assez précise, avec notamment le financement du projet.

6.5 Divers

Un passage pour les personnes âgées, handicapées ou les poussettes va être matérialisé pour que l'accès à la boîte aux lettres de La Poste soit laissé libre par les véhicules en stationnement.

7/ Divers

7.1 Monsieur Jean Marc BRUYAS informe le conseil municipal que le SPANC (service public d'assainissement non collectif) a pratiquement terminé tous les contrôles des assainissements non collectifs de la commune. Un rapport sur ces contrôles doit parvenir en Mairie. Il est rappelé que les particuliers ayant eu un avis défavorable peuvent demander des subventions pour la réhabilitation de leur installation.

7.2 Monsieur Patrick CHILLET explique que la commission bâtiment a fait un point sur les menus travaux à effectuer sur les bâtiments communaux. En outre, elle a décidé que l'élargissement de la commission à des membres extérieurs au conseil municipal se ferait de la manière suivante : pas d'élargissement pour les menus travaux, présentation d'un pré projet lors de travaux importants, qui sera consultable en Mairie et à propos duquel chaque citoyen pourra s'exprimer.

7.3 La troisième réunion du diagnostic pour le PLU se tiendra en décembre et aura pour thème l'habitat. Par ailleurs, l'étude géotechnique a débuté. Un rapport doit parvenir en Mairie prochainement.

7.4 Madame Christiane FONT rend compte des résultats du concours de fleurissement du groupement des 4 cantons. Le hameau de Lamure a eu le prix spécial du jury.

8/ Commission sécurité routière

Madame Anne Marie POIROT demande l'état d'avancement des travaux de la commission sécurité routière. Elle a observé que l'arrêt du car de ramassage scolaire au lotissement les Martinières présente un danger dans le sens où les enfants qui descendent du car doivent traverser la route pour rejoindre le lotissement.

La commune de Larajasse va donc faire un courrier au Département du Rhône pour demander à ce que l'arrêt du car de ramassage scolaire se fasse sur le parking en haut du lotissement, qui se trouve être un endroit sécurisé.

Madame le Maire explique qu'elle a rencontré une personne du Département du Rhône au sujet de la sécurité routière. Cette personne a expliqué que sur le territoire d'une commune, le traitement des carrefours le long d'une même route départementale doit être identique.

Bilan de la journée du patrimoine

M. Norbert TOMAS a transmis un bilan sur la journée du patrimoine en Mairie, avec un chèque de 329 euros correspondant au produit de la vente de tickets de tombola et de DVD de la vidéo projection du jour.

Cette somme a été remise au conseil paroissial afin, conformément au souhait de Monsieur Norbert TOMAS, de restaurer l'intérieur de la chapelle de la Salette.

Etude de centralité

Le programmiste doit démarrer son étude auprès du tissu associatif de Larajasse dès la semaine prochaine. Un compte rendu de son étude ainsi que de l'étude menée par la maison de retraite sera fait lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Antenne relais des Loives

Suite à la demande formulée lors du dernier conseil municipal, Madame le Maire explique qu'elle a rencontré un responsable du projet de modification de l'antenne de téléphonie mobile des Loives. Ce responsable de Bouygues Telecom a indiqué que la technologie 3 G sert aux téléphones portables ainsi qu'aux ordinateurs portables. Une plaquette d'information sur les prix des abonnements et des cartes doit parvenir en Mairie.

Par ailleurs, cette personne a indiqué que la modification de l'antenne avait pour conséquence l'émission de fréquences différentes mais pas d'ondes plus importantes.

Informations Diverses

- 1) Un second devis a été établi pour l'exhumation des fosses communes sur les cimetières de L'Aubépin et de Larajasse. Ce devis est plus élevé que le premier. Un important travail de nettoyage des fosses communes va être prochainement lancé sur le cimetière de Larajasse.
- 2) Mme le Maire a reçu 19 candidatures pour pourvoir au remplacement de Monsieur David RATTON. Peu de candidatures semblent correspondre au profil recherché : compétence en espaces verts, permis poids lourds, formation de sapeurs pompiers.
- 3) La communauté de communes des Hauts du Lyonnais procède à la réorganisation de l'affectation du personnel administratif des communes, suite à la demande d'aide de plusieurs petites communes. En effet, le personnel administratif travaillant en Mairie est un personnel communauté de communes.

Madame Géraldine NEEL va donc effectuer une journée complète à la Mairie de Pomeys, à compter du 1^{er} janvier 2008.

- 4) Chaque conseiller municipal a reçu un courrier d'un administré s'étonnant du fait que la réunion informelle du conseil municipal le 16 octobre à 20h00 n'apparaisse pas dans le compte rendu de séance du dernier conseil municipal. Madame le Maire explique qu'elle est libre de convoquer le conseil municipal et que toutes les réunions informelles n'ont pas de compte rendu. Par ailleurs, les réunions peuvent se dérouler à huis clos.

En l'occurrence, la réunion visée avait pour objet la discussion autour des subventions à demander.

- 5) La réception partielle des travaux du lotissement Le Fressin a été prononcée. Le bassin d'orage et les voiries restent à faire. Sept permis de construire ont été actuellement déposés.
- 6) Les contrats de location du café des gones et de la nouvelle boulangerie ont été signés.
- 7) La consultation des organismes d'assurance est close. L'assureur Groupama a été le mieux disant pour l'assurance des bâtiments communaux.
- 8) Madame le Maire a assisté à une réunion d'information du Syder, au cours de laquelle plusieurs réformes à venir ont été abordées. Il semble notamment que les permis de construire devront être transmis lors de leur instruction à l'opérateur électrique, et qu'il sera demandé un bilan coût/avantage pour les réseaux lors des demandes de changement de destination des bâtiments agricoles.
- 9) L'AMR (association des Maires du Rhône) propose une formation sur le budget communal. Cette formation se déroulera le 05 décembre 2008 à Irigny de 8h30 à 17h00 et Guy RAGEY, Josette FAYOLLE, Jean Pierre AVENIER et Janine VIRICEL y assisteront.
- 10) Madame le Maire a pris contact avec l'organisme bancaire DEXIA auprès duquel la commune de Larajasse détient un emprunt. Cet emprunt est conclu à un taux de 3,78 % indexé sur l'Euribor. La variation de l'Euribor entraîne la variation du taux de l'emprunt : au-delà de 5% pour l'Euribor, le taux de l'emprunt sera celui de l'Euribor majoré de 0,15 %, sans possibilité de diminution.
Dexia a fait une proposition pour fixer le taux de l'emprunt à 5%. Le conseil municipal décide de conserver les conditions actuelles de l'emprunt.
- 11) Suite à la remarque de Madame Karine BARRON, la mairie va se renseigner sur le coût d'une armoire anti-feu pour la protection des archives de l'état civil.
- 12) Une réunion publique organisée par le CLD (Comité local de développement) se tiendra le 11 décembre ayant pour but d'informer la population des résultats du recensement de l'INSEE et d'ouvrir le dialogue sur les évolutions des communes.

Fin de la séance 00h15